



Prelevement de frais debiteur

Par **ribert**, le **15/07/2009** à **13:46**

Bonjour,

Ma banque me prélève depuis de nombreux mois des frais débiteur autorisés sur un compte presque mort qui me sert juste a rembourser mon credit de voiture.

Il s'avère que je mets l'argent dessus tout les mois (le montant de ma traite) mais mon compte reste en négatif, sans agravation toujours environ de 150 euros.

La ma banque a décidé de me supprimer ce droit au découvert sans me proposer d'arrangement et sans me parler des interets débiteur.

Ais je le droit si je mets mon compte en positif de leur réclamer tout les interets prélevés par manque de proposition d'arrangement de ma conseillère?

Meci par avance cordialement.